Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215600792-20260526-CM20260526D6-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE GUILLAC
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 14
votants : 14

Numéro :
CM20260526D6

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Thérèse MAINGUY, maire

Date de convocation : 20 mai 2026

PRÉSENTS : MM./MMES., Thérèse MAINGUY, Stéphane ROUAULT, Katell VINCENT, Didier GUILLOUËT, Nathalie DACQUAIT, Gwénaël BROGARD, Laure LIZANO, Jean-Michel HUET, Hélène SERRAND, Ludovic GUIMARD, Guillaume TANGUY, Brigitte JOUANNO, Anthony MOUSSARD, Vanessa VALY

EXCUSÉS :
Aurélie REJAULT donne procuration à M. Gwénaël BROGARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laure LIZANO

Après avoir pris connaissance des bilans financiers de l'OGEC, Madame la Maire fait part au conseil municipal d'un déficit de 5 595,29 € lié au service de garderie. Elle propose de verser une subvention d'un montant soit 2 797,65 €.

Monsieur Ludovic GUIMARD, étant président de l'OGEC, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- **PRESENTS : 14**
- **VOTANTS : 14**
- **Abstentions : 0**
- **Suffrages exprimés : 14**
- **Majorité absolue : 8**
- **POUR : 14**
- **CONTRE : 0**

Le conseil municipal :

- **APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 2 797, 65 €**
- **AUTORISE Madame la Maire à réaliser le versement de la subvention**

Pour extrait conforme,
La Maire,
Thérèse MAINGUY

MAIRIE DE GUILLAC
56 (Morbihan)